



**DECISION n°1060386 d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 dans le cadre du PDR HAUTE-NORMANDIE
- CORRECTIF -**

La directrice générale de l'Agence de l'eau Seine Normandie,

Vu le code de l'environnement notamment son article R. 213-40 ;

Vu la délibération n° CA 12-12 du 18 octobre 2012 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-20 du 20 octobre 2015 du Conseil d'Administration de l'Agence portant approbation de la révision du 10ème programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (2013-2018) ;

Vu la délibération n° CA 15-32 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la délibération n° CA 15-33 du conseil d'administration de l'Agence du 24 novembre 2015 approuvant le modèle de décision d'autorisation d'engagement pour la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'Agence et de leur cofinancement FEADER Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 ;

Vu la convention-cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des aides de l'AESN et de leur cofinancement Feader Hors SIGC pour la programmation 2014-2020 de la région HAUTE-NORMANDIE signée le 22/12/2015 ;

Vu l'avis de la commission des aides du 01/12/2015 concernant l'aide n°1060386 ;

DECIDE :

Patricia BLANC

Article 1 – OBJET

L'Agence de l'eau Seine-Normandie attribue à l'ASP les autorisations d'engagement suivantes pour la sous-mesure 04.01.02 du Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 et l'année 2015 :

	Montant attribué par l'Agence			Montant FEADER	Montant total
	Part cofinancée	Part Top-Up	TOTAL		
04.01.02 « soutien à l'investissement en production végétale »	72 274 €	- €	72 274 €	72 274 €	144 549 €
<i>Imprévus (2%)</i>			1 446 €		
TOTAL			73 720 €		

Ces autorisations d'engagement devront être affectées par l'ASP à la gestion des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN définis à l'Article 2.

Article 2 – ATTRIBUTIONS DES AIDES INDIVIDUELLES

Au vu de l'instruction des dossiers individuels réalisée par le GUSI (Guichet Unique des Services Instructeurs) et de la sélection des dossiers opérée en comité régional ad hoc, l'Agence de l'eau Seine-Normandie décide l'attribution des aides pour sa part pour les dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN listés en annexe 1.

Article 3 – MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la participation de l'Agence s'effectue conformément à l'article 8 de la convention-cadre visée.

Article 4 – DUREE DE VALIDITE

La présente décision annule et remplace la décision n°1060386 d'autorisation d'engagement signée le 29/01/2016. Elle prend effet à compter du 10/12/2015, et à une durée de validité de 5 ans.

Date : 12 FEV. 2018

La directrice générale



Patricia BLANC

Annexe 1 : liste des dossiers individuels éligibles aux aides de l'AESN

DPT	Nom du territoire	Mesure du PDRR	N° PACAGE	Nom attributaire	Majoration	Type d'investissement	Montant présenté	Montant retenu	Montant attribué AESN
27	AAC LA NEUVILLE-DU-BOSC 1	Mesure 4.1.2	027160500	VANDERMEERSCH Thomas	JA	Gestion de couverts	5 900,00 €	5 900,00 €	1 032,50 €
27	Natura 2000 et zone humide (marais vernier)	Mesure 4.1.2	027160759	GAEC DE LA FERME DU BAC	Bio	Gestion de couverts	42 697,00 €	42 697,00 €	7 471,98 €
27	AAC ARNIERES-SUR-ITON 1	Mesure 4.1.2	027155273	EARL DE LA BERGERE	Bio	Désherbage mécanique	34 770,00 €	30 000,00 €	5 250,00 €
27	BAC (près des Andelys)	Mesure 4.1.2	027155506	EARL GAUTIER	Non	Aménagement cours de ferme	94 032,67 €	30 000,00 €	3 750,00 €
76	Yport	Mesure 4.1.2	076163977	EARL LOISEL	JA	Gestion de couverts	34 010,00 €	30 000,00 €	4 500,00 €
76	Hericourt	Mesure 4.1.2	076164461	ROUSSEL Marie-Odile	Non	Gestion de couverts	14 728,00 €	14 728,00 €	1 841,00 €
76	Yport	Mesure 4.1.2	076164155	EARL DE PORZENN	JA	Gestion de la fertilisation	21 900,00 €	21 900,00 €	3 832,50 €
76	Yport	Mesure 4.1.2	076002364	CUMA DU PROGRES	Non	Gestion de couverts	16 200,00 €	16 200,00 €	2 025,00 €
76	Fontaine	Mesure 4.1.2	076008047	CUMA DU HAUT CAILLY	Non	Gestion de couverts	114 000,00 €	100 000,00 €	12 500,00 €
76	Yport	Mesure 4.1.2	076157315	DECULTOT Hervé	Non	Gestion de couverts	31 540,00 €	30 000,00 €	3 750,00 €
76	Hericourt	Mesure 4.1.2	076164851	EARL DES GLANEURS	Non	Gestion de couverts	26 300,00 €	26 300,00 €	2 487,50 €
76	Yport	Mesure 4.1.2	076013401	CUMA DE TURRETOT	Non	Gestion de couverts	35 650,00 €	35 650,00 €	4 456,25 €
76	Hericourt	Mesure 4.1.2	076003811	GAEC EUDIER	Non	Gestion de couverts	66 000,00 €	60 000,00 €	7 500,00 €
76	Yport	Mesure 4.1.2	076161679	GAEC PAUMELLE	Non	Gestion de couverts	38 799,00 €	38 799,00 €	4 849,88 €
76	Hericourt	Mesure 4.1.2	076001282	GAEC DU MONT DE BOURG	Non	Gestion de couverts	7 921,32 €	7 921,32 €	990,17 €
76	Hericourt	Mesure 4.1.2	076001750	PRUNIER Jean-Pascal	Non	Gestion de couverts	10 500,00 €	10 500,00 €	1 312,50 €
76	Yport	Mesure 4.1.2	076011990	GAEC DE TENNEMARE	Non	Gestion de couverts	37 800,00 €	37 800,00 €	4 725,00 €

